

Fiche N° 0107	Auteur D. Barbier	Créé 24/07/2006, revue 20/02/2008
	<h1>Guillaume de Hautemer</h1>	Ascendant ☉ Allié ○

Maréchal de France en 1597



Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervarques, maréchal de France (1536-1613) par Pierre-Joseph Dedreux-Dorcy, musée des châteaux de Versailles et Trianon



GUILLAUME DE HAUTEMER, chevalier, comte de Châteauvillain, baron de Grancey, seigneur de Fervaques, descendait des anciens seigneurs de ce lieu. Son père était Jean de Hautemer¹, seigneur de Fervaques, du Fournet et du Mesnil-Tison, et sa mère Anne de la Baume. Il naquit en 1538, sous le règne de François 1er, et vécut sous ceux d'Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Dès sa tendre jeunesse, il embrassa l'état militaire et donna dans toutes les occasions des preuves de sa valeur. Désigné dans l'Histoire des guerres de la Ligue sous le nom de Fervaques, de tous les possesseurs du domaine de Fervaques, il fut plus vaillant et le plus illustre. Sorti simple gentilhomme du toit paternel, il parvint par son seul mérite à toutes les distinctions et aux grades les plus élevés.

Imparfaitement connu dans la province même qui l'a vu naître et où sa mémoire est restée sous le poids des plus fâcheuses préventions, jugé sans examen suffisant et sur des données incomplètes, il n'a pu trouver place dans le Dictionnaire biographique, prétendu universel, où s'étalent tant de noms obscurs, lui, le guerrier intrépide qui ne dut le bâton de maréchal qu'à ses services et à son épée; que Crillon, Sully, Henri IV appelèrent du nom d'ami, et à qui Louis XIII reconnaissant conféra l'éminente dignité de duc et pair de France.

¹ tué à la bataille de Cérises en 1544

Ses débuts, il faut l'avouer, ne furent pas ce qui lui fit le plus d'honneur, mais les esprits inattentifs qui ont borné là les motifs de leur jugement, n'ont pas voulu voir que sa vie s'était divisée en deux périodes, comme la politique et la moralité du temps où il vécut. Dans la désastreuse année 1562, Fervaques, âgé de vingt-quatre ans, s'empara de Lisieux, à la tête d'une bande de calvinistes, pénétra dans les églises, s'y livra à de déplorables excès et froissa tous les sentiments religieux de la population en profanant publiquement les objets les plus vénérés².

Certes, de tels actes portent avec eux leur condamnation mais les guerres civiles n'ont-elles donc pas pour effet d'altérer profondément les plus nobles caractères? Dans ce fameux XVI^e siècle dont la seconde moitié fut marquée par tant de désordres, où des luttes sanglantes occasionnées par la propagation des idées nouvelles déchirèrent le sein de la France, lorsque tant de chefs ambitieux cachaient leurs vues secrètes sous le masque de la religion, quelle âme assez fortement trempée pouvait être sûre d'elle-même et répondre de rester toujours dans la bonne voie ? Fervaques ne tarda pas à y rentrer ; mais on fut longtemps à lui pardonner et d'Aubigné disait, bien des années après, que *le cardinal de Lorraine baïssait Fervaques pour avoir détruit quelques dévotions en Normandie*.

Dans le cours de la même année 1562, le seigneur de Fervaques se trouva à la bataille de Dreux, gagnée le 19 décembre, par les français catholiques sur les français protestants.

En 1568, Fervaques qui déjà s'était rapproché de la cour et avait été, l'année précédente, créé chevalier de l'ordre de St.-Michel, après la bataille de Saint-Denis où il s'était fait remarquer, fit savoir aux échevins de Lisieux que le roi l'envoyait dans leur ville avec sa compagnie, en qualité de gouverneur et

² Pendant les guerres civiles qui désolaient la France, la Normandie, dont les habitants étaient divisés, contenait trois partis, celui des catholiques, celui des protestants et un troisième parti composé de protestants et de catholiques, qui avait pour lui plusieurs villes, et dont le chef était Henri-Robert de la Marck, duc de Bouillon, alors gouverneur de cette province. Le seigneur de Fervaques était du nombre des derniers. Le 5 mai 1562, des partisans de cette faction étant entrés dans Lisieux, il s'empara, dans le courant du même mois, du gouvernement de la ville. Le sieur de Fervaques se disait commis à cette place par le duc de Bouillon, et il fut l'un des chefs des factieux qui pillèrent l'église cathédrale. Il répondit aux chanoines, qui se plaignaient à lui des excès auxquels on se livrait, que l'Eglise nouvelle (les protestants) ayant décidé qu'il ne resterait ni chanoines ni prêtres à Lisieux, ils n'avaient rien de mieux à faire que de se retirer, et que la ville ne serait en repos que lorsque la vermine de prêtraille (ce sont ses termes) en serait dehors. Ces ecclésiastiques ayant été forcés d'abandonner leurs maisons, le sieur de Fervaques y fit loger ses partisans, et lui-même prit pour logement la maison de l'official. Les 1er, 9, 23 de juin et 3 de juillet de la même année, il se fit remettre les armes et les munitions déposées à la maison commune ; les reçus sont signé De Hautemer. Il intitulait ainsi ses actes : *"Guillaume de Hautemer, chevalier, comte de Châteauvillain, baron de Grancey en Thy en l'Ossoys, seigneur de Fervaques, et commis au gouvernement de la ville de Lisieux, par monseigneur le duc de Bouillon, lieutenant du roi, notre sire, et gouverneur en Normandie"*. Il fit faire l'ouverture du chapitre où l'on avait déposé la châsse de St.-Ursin et d'autres ; cette châsse était revêtue d'une lame d'argent doré, ornée de bas-reliefs représentant les apôtres et enrichie de pierres précieuses ; il dit en la voyant : *"On dit que si j'avais fait ouvrir cette belle châsse, je ne vivrais pas deux ans ; quant je devrais mourir je la ferai ouvrir"*. Aussitôt il ordonna à un nommé Gaillard, serrurier, d'en faire l'ouverture. On y trouva trois sacs de cuir de cerf, scellés du sceau de M. d'Estouteville, évêque et comte de Lisieux. Fervaques ayant coupé, avec son épée, les cordes qui les liaient, dit en voyant ce qu'ils contenaient : *"Ce sont des os de cheval"* ; d'autres disaient : *"ce sont des os de mouton ou de chien"* et autres termes semblables. *"Tenez, vos ossements, dit-il aux chanoines présents, ils vous ont servi à gagner de l'argent ; vous avez métier d'en gagner d'autre, car celui-ci est perdu pour vous ; si vous ne les emportez, ils seront brûlés et consumés en cendre"*. Mais Nicolas Sainctard, chanoine, se saisit de ces reliques et les emporta. L'église de Saint-Pierre perdit dans cet affreux pillage, ses reliquaires, vases sacrés, croix, encensoirs, ornements, linges, enfin, tout ce qui était exposé à la vénération publique, ou qui servait à l'exercice du culte. Ces séditieux, ayant appris que le duc d'Aumale (Claude de Lorraine), lieutenant général du roi en Normandie, approchait de Lisieux, se livrèrent à de nouveaux excès ; ils tuèrent un nommé Hébert, catholique, et disaient qu'il en fallait faire autant à ceux qui tenaient le parti de l'église romaine. Le sieur de Fervaques dit même que, s'il ne pouvait conserver le commandement à Lisieux, il mettrait le feu aux quatre coins de la ville ; puis il ajouta : *"Aumale m'en veut, mais, par le corps de Dieu, je lui marcherai sur le ventre, s'il prend son chemin vers Lisieux ; je serai toute ma vie de l'église nouvelle, en dépit de lui, et ne permettrai jamais qu'on dise la messe en cette ville, ni autres lieux où j'aurai puissance. S'il vient gens pour entrer en cette ville, je ferai un rempart de la prêtraille et des papaux"*. Mais ces menaces et celles des autres factieux n'eurent point d'effet, car s'étant réunis dans le faubourg de Saint-Désir, ils prirent le chemin du Havre, et dévalisèrent, sur leur route, les gens de la campagne et les voyageurs qui venaient à Lisieux.

lieutenant pour S. M³. Les habitants lui prouvèrent qu'ils lui gardaient rancune en refusant de le recevoir. Charles IX qui n'avait pas, à ce qu'il paraît, l'habitude de prendre les gens par la douceur, leur écrivit peu de jours après : *Ayez, sans attendre plus exprès commandement, à recevoir le sieur de Fervaques, sous peine d'être déclarés rebelles et désobéissants et, comme tels, être châtiés avec telle exemplarité qu'il en sera mémoire.*

Le 10 août de la même année, il fit publier l'ordonnance suivante :

"Ordonnances lesquelles monseigneur de Farvaques, chevalier de l'ordre du roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté en la ville et bailliage de Lisieux, entend estre gardez et observez en lad. ville et publiez, à ce que aucun n'y contrevienne et n'en prétende cause d'ignorance.

Premièrement.

Qu'il ne sera admis ne reçu aux gardes des portes de lad. ville aucuns de la religion prétendue refformée, ains y seront mis pour eulx et à leurs despens personnes solvables et suffisans, aux jours que iceulx de ladicte religion seroient de garde, par les quarteniers ou caporaulx du jour ausquelz seront faictes deffences d'y admectre lesdictz de la religion, sur poenne d'estre pugnyz de l'amende des deffaulx.

Qu'il ne sera permis et est inhibé et deffendu ausdictz de la religion porter aucunes espées, dagues n'y aultres armes par lad. ville avecques deffence aux gardes des portes les laisser sortir avecques leurd. armes le tout sur poenne de confiscation desd. armes et de prison.

Qu'il ne leur sera permis et leur est inhibé faire aucunes assembleez, estre n'y demeurer en dinés ou coloque plus de troys, sur poenne de prison.

Qu'il ne sera laissé entrer en ladicte ville aucunes personnes portans aultres armes que l'espée et dague, et sans estre plus grand nombre que dix, et en cas qu'il se presenteroit aucunes personnes portant barquebuses ou pistollés pour passer ou loger en ceste ville, seront tenus poser lesd. armes et à ce faire contrainctz avant que leur permectre entrer, et seront au cas desd. et s'y besoing est, les gardes renforcer selon l'exigence du cas et lesquelles armes seront gardez par ceulx de la garde desdictes portes, ou portées en la maison de mond. seigneur de Farvacques, ou celui qui commandera en son absence.

Que tous les taverniers et hosteliers de la ville et faulxbourgs seront tenus à l'instant qu'il sera arrivé en leurs maisons aucunes personnes portans aultres armes que espée et dague, ou personnes au nombre que dix ensemblement, ou l'un aprez l'autre, en advertir mond. sieur le gouverneur et lieutenant pour le roi, ou celui qui y commandera en son absence, sur poenne de pugnition corporelle et privation de leur taverne et hostellerye".

Signé FARVAQUES⁴.

Les écrits du temps donnent le nom des batailles où Fervaques se fit remarquer par sa bravoure : il se distingua contre les espagnols et les protestants aux batailles de Renti (13 août 1554), de Saint-Quentin (10 août 1557), de Gravelines (13 juillet 1558), de Dreux (19 décembre 1562) ; il fut l'un de ceux qui défendirent Poitiers contre l'amiral de Coligny, qui fut obligé d'en lever le siège, le 7 de septembre 1569 ; le 3 octobre de la même année, il combattit sous le duc d'Anjou à Moncontour, lors de la Saint-Barthélemy ; le 24 août 1572, il fit tous ses efforts pour sauver la vie au capitaine Moneins qui s'était caché, mais il fut obligé, pour sauver la sienne, de découvrir la retraite de cet officier ; en 1574, il était l'un des généraux du maréchal de Matignon , envoyé en Normandie par la Reine mère Catherine de Médicis pour reprendre des villes aux protestants, et se trouva aux sièges de Saint-Lô, de Domfront, où il fut blessé et où fut fait prisonnier le célèbre et infortuné Montgomery, et de Carentan. Au mois d'octobre 1575, sous les ordres du duc de Guise, il défit quatre-vingt-dix-neuf reîtres, près de Dormans ; et dans le courant de la même année, il empêcha l'effet d'une conspiration formée contre le roi, en la découvrant à ce prince, qui le fit maréchal de camp.

³ Son esprit naturellement turbulent et les prétentions qu'il avait de commander à Lisieux, lui firent solliciter et obtenir ce gouvernement. Par lettres patentes données à Boulogne le 8 de juillet 1568, Charles IX le nomma pour s'y transporter avec sa compagnie et y commander

⁴ Il signait effectivement Farvaques, mais l'Histoire a retenu Fervaques.

Mais le plus beau côté de sa vie, c'est son dévouement à Henri IV et l'amitié dont ce prince l'honorait en retour. Henri l'avait connu et se l'était attaché, n'étant encore que roi de Navarre. En 1576, fatigué de la position pleine d'embarras qu'on lui avait faite à la cour, le roi de Navarre voulut s'y soustraire et ce fut au logis de Fervaques, rue Culture-Sainte-Catherine à Paris, qu'un soir, après souper, le prince concerta, avec cinq ou six de ses affidés, le plan de sa fuite qu'il exécuta fort heureusement. Henri III en fut vivement contrarié et jura de se venger sur Fervaques; mais celui-ci, prévenu à temps par Crillon, prit si bien ses mesures qu'au bout de quelques jours, il avait rejoint le roi de Navarre en Normandie.

Boudé par Charles IX, il passa au service d'Henri III, duc d'Anjou, puis à celui de François, duc d'Alençon lorsque ce prince rêva la conquête des Pays-Bas. François le fit son confident, premier gentilhomme de sa chambre, chef de ses finances et de son conseil, grand-maître de sa maison, et lieutenant général de ses armées aux Pays-Bas. Ce prince l'envoya, en 1581, au secours de Cambrai que le duc de Parme bloquait, et sous ses ordres, il chassa les espagnols de tout le Cambrésis.

Le 19 de février 1582, il assista à la cérémonie du couronnement du duc d'Alençon, que les députés des provinces reconnurent et inaugurèrent à Anvers, duc de Brabant et marquis du saint empire.



François de France, duc d'Alençon et d'Anjou (1555-1584)

Ce jeune Prince peu content de ces titres qui ne lui donnaient point une entière autorité sur ces provinces, traversé d'ailleurs par les intrigues de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, résolut, d'après l'avis de quelques-uns des seigneurs de sa cour, dont Fervaques faisait partie, de se saisir en un seul jour (le 18 janvier 1583) de sept ou huit des meilleures places, et de faire entrer ses troupes dans Anvers. L'entreprise réussit sur quelques points ; Anvers même fut sur le point d'être subjugué ; mais les bourgeois ayant tendu des chaînes, dressé des barricades, placé des corps de garde aux carrefours, aidés même de leurs femmes, qui, de leurs fenêtres se préparaient à accabler de pierres et de pièces de bois les troupes du duc, empêchèrent cette surprise.

Fervaques, qui, avec cent chevaux, pensait se couler le long des remparts et s'emparer de la citadelle, trouva cinq cents hommes à la porte de St-Georges, qui l'arrêtèrent ; deux compagnies d'infanterie qu'il employa pour les forcer, furent repoussées ; le prince d'Orange étant sorti au bruit, vint droit à lui, l'enveloppa et l'emmena prisonnier, les mains liées derrière le dos. La prise de ce fameux capitaine jeta l'alarme dans l'armée du duc, qui, accablée par les bourgeois et les troupes du prince d'Orange, fut mise dans une déroute complète. Quinze cents militaires, dont trois cents gentilshommes, périrent dans cette affaire, et deux mille restèrent enfermés dans la ville ; mais quelques jours après, ils furent renvoyés au duc d'Anjou. Fervaques, dans cette circonstance, courut de grands dangers ; le peuple, qui le croyait l'auteur de cette perfidie, l'aurait mis en pièces, si le prince d'Orange, sous prétexte de le garder étroitement, ne l'eût fait enfermer au château, dans une chambre grillée, avec douze gardes à sa porte.

Après la mort du duc d'Anjou, arrivée le 10 de juin 1584, Guillaume de Hautemer revint en France, et, en 1585, s'associa à la Ligue, qu'il abandonna pour se rallier définitivement au Roi de Navarre, devenu héritier de la couronne de France. Il le suivit dans toutes ses expéditions. Ce prince héritier du sceptre de saint Louis, étant parvenu au trône de France, le 2 août 1589, par la mort du dernier des Valois, eut à surmonter beaucoup d'obstacles, avant d'en devenir le paisible possesseur ; mais enfin le ciel couronna ses succès, la justice de sa cause prévalut et... "Il fut de ses sujets le vainqueur et le père".



*Henri de Bourbon, roi de Navarre 1572-1610 (Henri III)
puis roi de France 1589-1610 (Henri IV)*

Henri IV, grâce à la bonté de son naturel et peut-être aussi à l'influence du beau climat sous lequel il était né, avait contracté, vis-à-vis de ses intimes serviteurs, des habitudes d'expansion et de gracieuse familiarité dont ceux-ci n'abusaient jamais. Tout le monde connaît sa lettre à Grillon, après la journée d'Arques ; mais une lettre moins connue, quoique insérée dans quelques recueils, est celle qu'il adressa à Fervaques au mois de mars 1590, C'était peu de jours avant la bataille d'Ivry; une rencontre avec Mayenne était imminente : il fallait faire appel à tous ses amis; Henri prend la plume : *Fervaques, à cheval ; car je veux voir à ce coup-ci de quel poil sont les oysons de Normandie ; venez droit à Alençon.*

On ne voit aujourd'hui que le côté plaisant, la piquante singularité de ces deux lignes ; mais que de sang-froid et de finesse, que de présence d'esprit il fallait pour les tracer ! La position du roi était des plus critiques ; placé entre les catholiques qui attendaient une abjuration et les protestants qui la redoutaient, il voyait en outre s'éloigner ceux qui préféraient rester neutres et aller dans leurs terres attendre les événements. Le nombre de ces derniers s'accrut à tel point que le Parlement siégeant à Caen crut devoir intervenir, et ses registres contiennent un arrêt du 9 février 1590 qui *enjoint aux gentilshommes du bailliage de Caen, de monter à cheval avec armes et équipage et de se rendre, dans trois jours, au bourg de Livarot, sous peine d'être déclarés ignobles et roturiers.*

Pour l'honneur de la magistrature normande, plusieurs de ses membres firent preuve, dans ces temps difficiles, de plus d'un genre de courage, l'histoire rapporte que le conseiller-clerc Joachim de Mathan se conduisit vaillamment à la bataille d'Ivry. Le conseiller Vincent de Civile attira également l'attention du roi qui, voulant tirer parti de son double mérite, lui dit un jour : *Retournez en mon Parlement ; j'espère que vous m'y rendrez autant de services que vous m'en avez rendu en mon armée.*

Fervaques n'était pas du nombre des gentilshommes dont le zèle avait besoin d'être réveillé ; il se comporta toujours en brave soldat et paya de sa personne en plusieurs rencontres, notamment au siège de Paris, en 1590, et à celui de Rouen, en 1592⁵. En 1593, il commandait à Lisieux ; à cette époque il fit refondre une partie des canons, pour en avoir d'un calibre plus gros ; il est probable qu'il avait été pourvu de nouveau de ce gouvernement, par Henri IV. Au mois d'avril 1594, lors du siège d'Honfleur par le duc de Montpensier, le sieur de Fervaques était l'un des deux officiers généraux qui commandaient l'armée royale.

Sa valeur et sa fidélité devaient avoir leur récompense. Henri IV, devenu enfin le maître, le fit, dès le 7 janvier 1595, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et peu de temps après, au lendemain de la capitulation des troupes espagnoles au siège d'Amiens où il se signala, l'éleva à la dignité de maréchal de France⁶. Il y eut bien, dans ce même temps, quelques nouveaux venus, maréchaux de par la Ligue et Mayenne, tels que Brissac et Bois-Dauphin, qui obtinrent leur confirmation dans cette dignité en échange de leur soumission ; mais Fervaques n'en fut redevable qu'à la volonté libre et spontanée du roi, et cette promotion doit faire rejaillir sur sa mémoire d'autant plus d'honneur, qu'on se rappelle que Sully n'obtint le bâton de maréchal que des mains de Louis XIII, et que le brave Crillon mourut, à 75 ans, sans l'avoir reçu.

Devenu lieutenant-général pour le roi, dans la province de Normandie, Fervaques partagea son temps entre ses visites au Louvre et son séjour au château⁷ qu'il venait de se construire.



Château de Fervaques

⁵ En 1592, lors du siège de Rouen, Henri IV étant allé, le 5 de février, avec deux cents chevaux, pour reconnaître les troupes qui arrivaient au secours de la ville, se vit tout à coup attaqué par un corps de quatre cents chevaux légers ; il fallut battre en retraite, il fut blessé et ne se dégagait des mains de ses ennemis, que parce que plusieurs gentilshommes normands dont Fervaques faisait partie, soutinrent la principale escarmouche pendant plus de deux heures.

⁶ Il prêta serment le 2 de septembre 1598 et l'acte contenant cette promotion ne fut enregistré au parlement que le 16 avril 1601

⁷ Par lettres patentes du mois de mai 1599, Henri IV érigea la paroisse de Fervaques en titre de bourg et y établit des foires et marchés. La tradition porte que ce fut quelque temps avant cette époque, que ce Maréchal avait reçu ce prince dans son château ; l'on y voit encore la chambre où logea ce grand roi (qui porte toujours son nom) et l'on y conserve précieusement le lit qu'il occupa.

Le vent de la faveur, si changeant d'ordinaire, ne le fut pas pour Fervaques. Le roi se plaisait à lui donner des marques de sa confiance. Il le nomma gouverneur d'Henricarville (Quilleboeuf) après la démission de M. de Bellegarde, par provisions données à Paris le 11 de janvier 1607 puis lieutenant général au gouvernement de Normandie le 3 mai 1608. Il le chargea, l'année suivante, d'aller à Rouen intimé au Parlement, qui résistait à toutes les injonctions, l'ordre exprès d'enregistrer l'édit de Nantes, et ce fut avec autant de convenance que de fermeté qu'il s'exprima devant toutes les chambres assemblées. Quelquefois le roi le prenait dans son carrosse avec le duc de Montpensier, Montmorency, Biron et Bellegarde, lorsqu'il allait trouver Sully pour traiter des affaires d'État.

Pour peu qu'on soit au courant des événements qui se passèrent, à cette époque, dans la ville de Caen, on sait avec quelle difficulté les Jésuites parvinrent à s'y établir. Bannis une première fois du royaume, ils s'étaient vus bientôt rappelés par Henri IV qui ne dissimulait, en aucune occasion, les bons sentiments qu'il avait pour eux. Il écrivit aux maires et échevins de Caen, pour tâcher de vaincre la répugnance qu'ils manifestaient à les recevoir. Mais le document le plus curieux est la lettre qu'il adressa, à ce sujet, le 10 octobre 1608, au maréchal de Fervaques : *Mon cousin, ayant su la continuation de votre bienveillance à l'endroit des Pères Jésuites, dont je vous sais très-bon gré, je vous dirai que j'ai jugé être à propos d'envoyer deux d'entr'eux pour terminer l'affaire du collège de ma ville de Caen ... et d'autant que votre faveur et protection y sera très-utile, je vous prie de la leur continuer.* Après un temps de douloureuse mémoire où, suivi d'une troupe d'iconoclastes, il arrachait à la vénération des fidèles les reliques de saint Ursin, voilà qu'aujourd'hui il s'apprêtait, en dépit des habitants de la ville de Caen, à introduire et installer les Jésuites dans les bâtiments du collège du Mont!

Dans le mois d'avril 1610, Henri IV donna à Fervaques un témoignage éclatant de son estime : sur le point de partir pour sa grande entreprise contre la maison d'Autriche, il institua un conseil qui devait régler, en son absence, les affaires de l'intérieur, sous la direction de la reine, et le composa des personnages sur le mérite et le dévouement desquels il pouvait le plus compter. Sully nous a conservé leurs noms c'étaient les cardinaux de Joyeuse et Duperron, les ducs de Mayenne, de Montmorency et Montbazon, les maréchaux de Brissac et de Fervaques.

Lors de la fin lamentable du roi, assassiné le 14 mai 1610, Fervaques en transmit la nouvelle aux autorités de la ville de Caen ; sa dépêche est du 15 mai. Le 17, il alla à Rouen où il prononça, en plein Parlement, une courte et touchante allocution que l'on a conservée ; je n'en citerai ici que la première phrase : *Le malheur es, si grand d'avoir perdu un roi tel que le notre, que je ne le puis exprimer mer et plût à Dieu que je fusse à sa place!* Le peuple qui reconnut le vieux guerrier, sur les degrés du palais, au milieu des quatre conseillers qui l'avaient reconduit, le salua par d'unanimes acclamations.



Assassinat d'Henri IV – Musée du château de Pau

Après la mort de Charles de Bourbon, comte de Soissons, Marie de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de Louis XIII son fils, prit le gouvernement de Normandie ; les lettres en furent lues au parlement le 29 de novembre 1612 et le sieur de Fervaques fut gouverneur de cette province, par commission de cette princesse.



Marie de Médicis, régente du royaume

Une haute dignité lui était réservée sur la fin de sa carrière; par lettres patentes de Louis XIII, en date du mois de décembre 1611, sa belle terre de Grancey, située en Champagne, fut érigée en duché-pairie. Le roi disait dans ces lettres, en parlant de Fervaques : *Ses longs et continuels services en notre duché de Normandie où par sa prudence si vertu les choses ont heureusement réussi, à l'avantage du bien de cet état, pendant les dernières guerres qui ont tu cours, ayant donné occasion au feu roi, notre très honoré seigneur et père, de l'honorer de la charge de maréchal de France et de la lïentenance-générale au gouvernement de Normandie; après avoir eu l'avis de la reine, notre très-chère et honorée mère, des princes de notre sang et officiers de notre couronne étant près de nous, el afin d'inviter nos autres sujets à suivre le chemin que notre dît cousin leur a frayé par sa valeur et sa fidélité, savoir faisons que nous avons créé, érigé et établi la terre de Grancey en titre, nom et prééminence de duché et pairie de France.*

L'illustre maréchal ne jouit que pendant deux ans de ce suprême honneur ; il continua d'habiter Fervaques où il mourut le 14 novembre 1613, à l'âge de 75 ans, après avoir, par un établissement religieux considérable, tâché de réparer ses anciens torts envers la ville de Lisieux⁸

Son corps fut embaumé et déposé dans le caveau de la chapelle à la Vierge de la Cathédrale de Lisieux d'où il fut enlevé, dans des jours néfastes de 1793, ainsi que ceux de plusieurs évêques qui reposaient près de lui. Comme il ne laissait pas d'enfant mole, son titre de duc et pair ne lui survécut pas.

Il avait épousé en premières noces Renée L'Evesque de Marconay, et en secondes Anne d'Alègre, comtesse douairière de Harcourt et de Laval, qui laissa dissiper ses richesses au duc de Chevreuse, dans la vaine espérance de l'épouser.

Ses enfants furent Louise de Hautemer, dame de Plannes, mariée à Aimar de Prie, baron de Toucy⁹ ; Charlotte de Hautemer, qui épousa le 22 de mai 1588, Pierre Rouxel, baron de Medavy, et à laquelle

⁸ Ce fut sur la demande du Maréchal de Fervaques, que les Capucins s'établirent à Lisieux en 1613. Leur couvent fut construit, à ses frais, tout près de la porte de Paris, au bas de la côte Saint-Ursin. Il a été vendu et démoli depuis la Révolution.

⁹ Cette alliance fut suivie de la plus glorieuse postérité. Une arrière-petite-fille du maréchal, Louise de Prie, fut mariée, en 1650, à l'âge de 24 ans, à Philippe de la Mothe-Houdancourt, Maréchal de France, duc et pair de Cardonne, en Catalogne, et vice-roi de cette province, décédé en 1657.

vint en partage le Comté de Grancey ; et Jeanne de Hautemer, baronne de Mauny, qui épousa d'abord Claude d'Estampes, baron de la Ferté-Imbaut, père du maréchal, et depuis, François de Canouville baron de Raffetot, beau-frère de Jehan d'Amphernet, baron de Montchauvet, Arclais et Pontbellanger, notre ancêtre.

Les armes de la Maison de Hautemer étaient d'or à trois fasces ondées d'azur. Le Maréchal de Hautemer portait écartelé au premier d'or, à trois fasces ondées d'azur ; au deuxième d'or à la bande vivrée d'azur qui est la Baume Montrevel ; au troisième de gueules à trois bandes d'argent qui est Montlandrin ; et au quatrième de gueules au lion d'or, l'écu semé de billettes de même, qui est Châteauvillain.

Sources :

DINGREMONT, A.-J.-L.: *Notice sur Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques, Maréchal de France.-* A Lisieux : chez P. C. Tissot, imprimeur-libraire-relieur, 5 rue Pont-Mortain, 1824.-II-35p (<http://www.bmlisieux.com/normandie/hautemer.htm>)

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie - 3è Série - 4è volume article sur Fervaques

Guillaume de Hautemer (1536-1613), père de Jeanne, mère de Claude d'Estampes, mère de Michel Clériade Faur de Pibrac, père de Marguerite, mère de Bénigne Berbis de Rancy, père de Marie Marthe (1728-1782), mère de Marie Jeanne Chifflet d'Orchamps (1751-1807), mère de Victoire Bouquet de Courbouzon (1771-1866), mère d'Adèle Le Bas de Girangy (1796-1857), mère de Marie Eugénie Garnier de Falletans (1823-1906), mère de Maurice O'Mahony (1849-1929), père d'Yvonne (1885-1965), mère de Monique Bougrain (1912-1968)